

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 juin 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 03), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 6 06

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	12

OBJET : STATION – MARCHÉ PUBLIC - GRANDE INSPECTION TSF RÉBENTY – FOURNITURE DE PIÈCES ET RÉVISIONS EN USINE – AVENANT N°4 – SOCIÉTÉ POMA.

Monsieur le maire rappelle que le marché de fournitures relatif aux Grandes Inspections Lièvre Blanc et Rébenty a été attribué à la société POMA pour un montant de 582 149,70 € HT (tranche ferme : 386 378 € HT + tranches optionnelles : 195 771,70 € HT).

Trois avenants ont déjà été signés avec l'entreprise titulaire.

Un avenant N°4 est proposé par le maître d'œuvre afin d'introduire de nouveaux prix unitaires sur le télésiège Rébenty nécessaires suite à la demande du service de contrôle des remontées mécaniques (STRMTG) de réaliser le contrôle complet des véhicules en 2023 et non d'attendre 2025 comme prévu initialement, ainsi que l'introduction de nouveaux prix unitaires sur le télésiège Rébenty suite à la découverte de défauts lors des contrôles de ces véhicules.

Par ailleurs, les DQE ont été mis à jour avec les quantités finales.

Attribué tranche ferme	386 378 €	
Avenant 1	24 465,59 €	6,33 %
Avenant 2	- 87 399,35 €	-22,62 %
Avenant 3	26 747,47 €	6,92 %
Avenant 4	39 203,89 €	10,15 %
Montant total	389 395,60 €	0,78 %

La tranche optionnelle a été affermie pour un montant de 41 942 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°4 de la société POMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°4 de la société POMA.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 juin 2025

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

